

Article 1 : Organismes

LE MILE est une course sur route de organisée par l'association sportive l'AS Cheminots. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail à l'adresse contact bonjourlemile@gmail.com ou par téléphone 07.65.24.96.77

Article 2 : Date, horaires et circuits

LE MILE aura lieu le dimanche 5 Juin 2022 à METZ. Il est composé de plusieurs courses de 1609 mètres

- LE MILE : **course sur route de 1609m**. Circuit facile et rapide avec moins de 10m de D+ : 1er départ à 9h (un ravitaillement à l'arrivée)
- Kids Mile : **course sur route de (700m environ)** Gratuite / Sans chronométrage / Sans classement

Le retrait des dossards se sur place (place de la République Metz). Le 1er départ sera donné à 9h place de la République. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

Article 3 : Condition d'inscription

3-1 : Catégories d'âge

- Kids : De 3 ans à 11 ans
- Original Mile : A partir de 12 ans
- Elites : A partir de 12 ans

3-2 : Mineurs

Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou présenter sur place.

3-3 : Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une **licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via notre plateforme d'inscription sur Gotiming.fr. Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

4-1 : Prix

Le tarif est de 7 euros

4-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

4-3 Remboursement

En cas d'annulation de l'épreuve du fait de l'organisateur en raison de restrictions sanitaires en vigueur dans le cadre de la pandémie COVID 19, les règles suivantes s'appliquent :

- Report de l'inscription sur l'édition 2023

Article 5 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de ++++++ pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 6 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières ainsi que par l'association des secouristes Français Croix Rouge de Metz.

Articles 7 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société GOTIMING via des transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 8 : Classement et récompenses

- LE MILE : les 3 premiers masculins course élite

1er : Prime 150 eur / 2ème : Prime 100 eur / 3ème : Prime 70 eur

Les 3 premières féminines course élite

1er : Prime 150 eur / 2ème : Prime 100 eur / 3ème : Prime 70 eur

Récompenses diverses pour les 3 meilleurs temps F/H LE MILE

Les classements seront diffusés sur le site Gotiming.fr

Article 9 : Charte du coureur

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).
Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 11 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les engagements seront reportés à une prochaine édition, et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au report des épreuves à une date ultérieure.